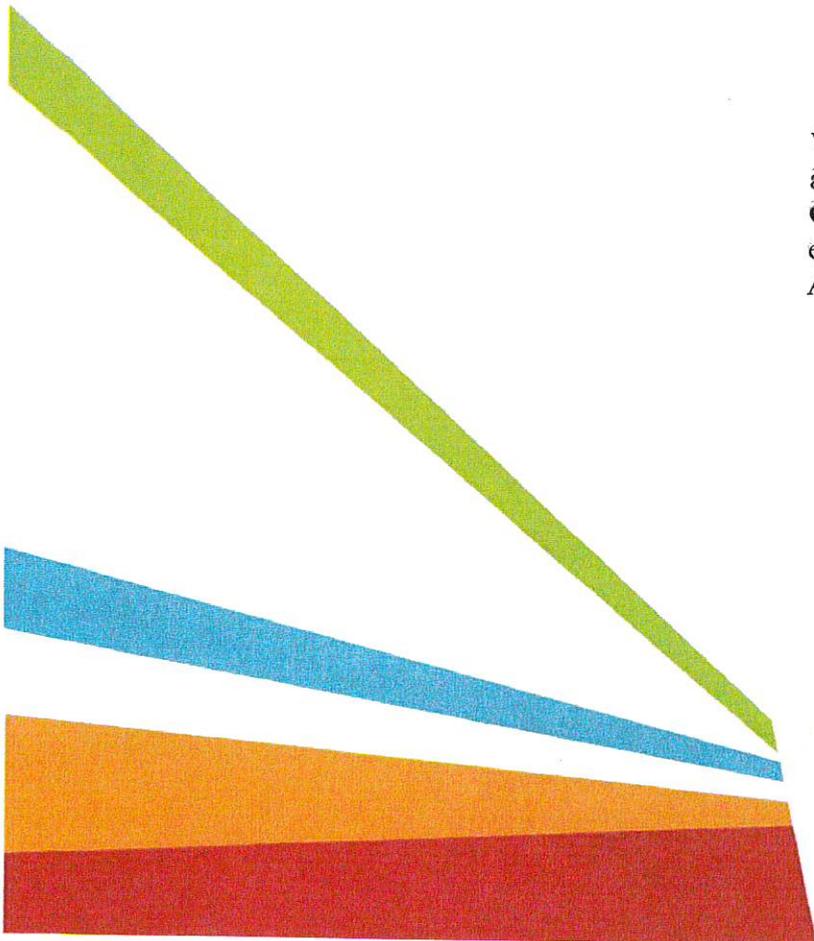


# RAPPORT D'ACTIVITE 2019

DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES  
CONFLUENCES

Vu, pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Communautaire  
en date du.....25/06/2020.....  
A Castelsarrasin, le 26/06/2020

*Le Président*



## SOMMAIRE

EDITO.....	4
La diversité de notre territoire .....	5
Chiffres clés.....	5
PARTIE 1.....	6
Gouvernance et Compétences.....	6
Le conseil communautaire .....	6
Le bureau .....	6
Les commissions thématiques intercommunales .....	6
Compétences – Statuts modifiés par arrêté en date du 6 mai 2019 (n° AP – 82-2019-05-06-00) .	8
A - Compétences obligatoires.....	8
B - Compétences optionnelles .....	9
C - Compétences facultatives.....	10
PARTIE 2.....	12
Fonctionnement et administration : .....	12
Une équipe au service des habitants .....	12
Moyens généraux.....	12
Ressources Humaines et Mutualisation .....	12
Communication.....	13
Finances .....	13
PARTIE 3.....	18
Les actions de la Communauté de Communes en 2019 .....	18
1- Développement économique, agriculture et attractivité du territoire.....	18
Aménagement numérique.....	21
2- Tourisme et affaires culturelles .....	22
3- Voirie - Travaux - Mobilité .....	23
4- Aménagement de l'espace, ruralité et urbanisme .....	25
Services commun instruction .....	25
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).....	29
5- Action sociale et santé.....	31
Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant .....	31
Contrat Local de Santé .....	32
Maison de santé pluri-professionnelle de Saint-Nicolas-de-la-Grave .....	33
6- Restauration communautaire .....	33
Travaux cuisine centrale .....	35
7- Cadre de vie.....	36
Elimination et valorisation des déchets/Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.....	36

8- Habitat et logement .....	37
Conférence Intercommunale du Logement (CIL) .....	37
Aire d'accueil des gens du voyage (gestion et suivi) .....	39
9- Environnement .....	39
GEMAPI et Eau .....	39
Service public d'assainissement non collectif (SPANC).....	39
Centre aquatique intercommunal .....	40

Ce rapport est un peu particulier puisqu'il est le dernier du mandat 2014-2020. Je tiens donc à remercier les élus qui ont été à mes côtés durant ces 6 années et qui ont participé à ce travail important pour le territoire.

Nous avons su travailler ensemble toutes ces années en nous réunissant très régulièrement. Environ une fois par mois, pour délibérer et valider les propositions des différentes commissions ainsi que du bureau de « Terres des Confluences ». Avec les maires des 22 communes, nous avons une relation privilégiée qui nous a permis d'avancer sur les différents projets communautaires. En ce qui concerne les projets d'équipement, les professionnels de santé exercent, depuis le 1er septembre 2019, à la maison de santé de Saint-Nicolas-de-la-Grave, la livraison de la nouvelle cuisine centrale est prévue pour septembre 2021 et l'ouverture du centre aquatique pour 2022.

Les projets de territoire avancent également. Le Schéma de développement économique et touristique a été adopté le 12 février 2019 et permet d'accompagner les entreprises locales dans leurs projets de développement et de soutenir les entrepreneurs dans leurs projets d'implantation. Le tiers-lieu de travail à Moissac est terminé. Son ouverture est prévue prochainement.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un groupe citoyen de 37 personnes a été constitué afin de suivre les prochaines étapes d'élaboration du plan climat avec, notamment, la deuxième phase relative à la stratégie qui permettra de définir les objectifs à atteindre à l'horizon 2030-2050.

Le bilan du numérique est, lui aussi, positif puisque la pose des 14 armoires NRA s'est terminée en 2019 pour l'opération de montée en débit. Elle a permis à 3964 foyers de bénéficier d'un meilleur accès à internet sur notre territoire. C'est au tour de la phase de déploiement de la fibre qui a commencé avec la pose de 3 armoires NRO : 1 à Castelsarrasin, 1 à Moissac et l'autre à Saint-Aignan.

Notre Communauté de communes a connu de grands changements mais c'est aujourd'hui le temps de la structuration. Elle va continuer de s'étoffer, de grandir au bénéfice de nos communes avec la nouvelle équipe qui sera élue en 2020.

Je vous invite à lire ce rapport, bilan de nos politiques pour 2019 préparé transversalement par nos agents qui s'investissent au quotidien pour les administrés et pour que nos projets voient le jour.

**Article L5211-39****Modifié par Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

## Présentation

La Communauté de Communes Terres des Confluences est composée des communes ci-après désignées :

- |                       |                             |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Angeville           | - Labourgade                |
| - Boudou              | - Lafitte                   |
| - Castelferrus        | - Lizac                     |
| - Castelmayran        | - Moissac                   |
| - Castelsarrasin      | - Montain                   |
| - Caumont             | - Montesquieu               |
| - Cordes-Tolosannes   | - Saint-Aignan              |
| - Coutures            | - Saint-Arroumex            |
| - Durfort-Lacapelette | - Saint-Nicolas-de-la-Grave |
| - Fajolles            | - Saint-Porquier            |
| - Garganvillar        | - La Ville-Dieu-du-Temple   |

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à CASTELSARRASIN (82100), 636, rue des Confluences.

### La diversité de notre territoire

Suite à la réforme de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté de Communes Terres des Confluences est née le 1er janvier 2017. C'est le 3<sup>ème</sup> ensemble intercommunal du département de Tarn-et-Garonne après la Communauté d'Agglomération de Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. Les 22 communes qui la composent permettent d'accéder à un patrimoine riche et diversifié.

Ce vaste territoire constitue un formidable bassin de vie puisqu'il se situe à la confluence du Tarn et de la Garonne, autour de deux villes moyennes attractives que sont Castelsarrasin et Moissac et au carrefour de voies de communication telles que le Canal des deux mers, l'autoroute A62, le chemin de fer de Toulouse-Bordeaux.

Il est également un puissant levier de développement économique, touristique et culturel par la richesse de ses paysages qui s'étendent des coteaux du Bas Quercy aux coteaux de la Lomagne, la diversité de ses activités agricoles caractéristiques de l'identité de notre territoire.

### Chiffres clés

**2017** date de création, après fusion

**22** communes

**41.874** habitants

**451** km<sup>2</sup>

## Gouvernance et Compétences

Sur le mandat 2017-2020, la Communauté de Communes est gérée par un bureau, un conseil communautaire et 12 commissions thématiques.

### Le conseil communautaire

Il comprend 53 conseillers communautaires. Le nombre des représentants est calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Il décide les actions et projets à mettre en œuvre.

#### Représentation des communes

- 15 élus de Castelsarrasin
- 15 élus de Moissac
- 3 élus de La Ville-Dieu-du-Temple
- 2 élus de Saint-Nicolas-de-la-Grave
- 1 élu pour les autres communes (Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Durfort-Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Lizac, Montaïn, Montesquieu, Saint-Aignan, Saint-Arroumex, Saint-Porquier)

### Le bureau

Le bureau de la Communauté de Communes comprend 13 membres. Il est composé d'un président et de 12 vice-présidents, chacun en charge d'une compétence. Il prépare les délibérations du conseil communautaire.

### Les commissions thématiques intercommunales

12 commissions ouvertes aux élus municipaux :

- Développement économique - attractivité du territoire et Agriculture  
20 membres (dont 3 de l'opposition)
- Aménagement de l'espace - urbanisme et Ruralité  
19 membres (dont 1 de l'opposition)
- Habitat et logement  
15 membres (dont 1 de l'opposition)
- Ressources Humaines et mutualisation  
12 membres (dont 2 de l'opposition)
- Finances, Marchés publics et vie associative  
19 membres (dont 3 de l'opposition)
- Action sociale et santé  
20 membres (dont 3 de l'opposition)
- Communication  
16 membres (dont 3 de l'opposition)
- Restauration communautaire  
15 membres (dont 3 de l'opposition)
- Cadre de vie  
15 membres (dont 1 de l'opposition)
- Environnement  
19 membres (dont 2 de l'opposition)
- Voirie - Travaux - Mobilité  
19 membres (dont 1 de l'opposition)

- Tourisme et affaires culturelles  
19 membres (dont 3 de l'opposition)

Les commissions institutionnelles :

- Commission Locale d'Evaluation pour les Charges Transférées (CLECT)  
Création et élection des membres  
→ 1 représentant pour les communes de Durfort-Lacapelette, Montesquieu, Boudou, Lizac, Angeville, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Montain, Saint-Aignan, Saint-Arroumex, Saint-Nicolas-de-la-Grave, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier : Maire ou son représentant  
→ 2 représentants pour les communes de Castelsarrasin et Moissac : le Maire ou son représentant et l'élu délégué aux finances.
- Commission d'Appel d'Offre (CAO)  
Election des membres  
→ 5 titulaires et 5 suppléants
- Commission Consultative d'Appel d'Offres (CCAO) – Groupement de commande voirie  
→ 4 titulaires et 4 suppléants
- Commission pour les concessions  
Election des membres :  
→ 5 titulaires et 5 suppléants
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)  
→ 2 suppléants
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)  
Création et désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants sélectionnés par le directeur départemental des finances publiques

#### Les réunions en 2019

- 8 bureaux communautaires
- 8 conseils communautaires
- 48 commissions communautaires (8 finances, 3 action sociale, 5 cadre de vie, 4 environnement, 3 restauration, 1 aménagement, 1 communication, 8 développement économique, 3 habitat, 5 tourisme et affaires culturelles, 4 ressources humaines, 3 voirie)
- Des rencontres avec les communes :  
→ Des rencontres individualisées Président/DGS dans chaque commune  
→ 2 rencontres/an organisées par la DGS avec les DGS et les secrétaires de mairie

*Structure de coopération et de mutualisation entre ses 22 communes pour proposer plus de services aux habitants, la Communauté de Communes exerce cinq compétences principales.*

# Compétences – Statuts modifiés par arrêté en date du 6 mai 2019 (n° AP – 82-2019-05-06-00)

## A - Compétences obligatoires



### 1 | Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
  - Aménagement numérique - Réseaux et services locaux de communications électroniques définis à l'article L.1425-1 I du CGCT :
    - Établissement et exploitation sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques.
    - À ce titre, la Communauté de Communes peut :
      - Acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou des réseaux existants
      - Mettre de telles infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants
      - Fournir des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux (en cas d'insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finaux et après en avoir informé l'Autorité de régulation des communications électroniques)
  - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
  - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
  - Création, aménagement et entretien des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire



### 2 | Développement économique

Mise en œuvre des actions de développement économique et touristique :

#### Axe économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

#### Axe touristique

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme



### 3 | [Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations \(GEMAPI\), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement](#)

Étude, exécution et exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux s'il existe, et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



### 4 | [Accueil des gens du voyage](#)

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.



### 5 | [Déchets ménagers](#)

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, y compris les encombrants.

## B - Compétences optionnelles

---



### 1 | [Politique du logement et du cadre de vie](#)

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Élaboration, mise en œuvre et révision d'un Programme Local de l'Habitat (PLH), en l'espèce d'un PLUi valant PLH



### 2 | [Politique de la ville](#)

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

3| Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire4| Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs, de loisirs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire5| Action sociale d'intérêt communautaire6| Maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes, en application des dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

C - Compétences facultatives1| Assainissement

Service public d'assainissement non collectif.

2| Action culturelle

Actions de soutien en faveur des activités culturelles qui concernent le périmètre communautaire.

3| Formations

Cette compétence intègre :

- Toutes démarches auprès des administrations concernées en vue d'obtenir la création de formations professionnalisantes, précision étant faite que la Communauté de Communes n'est pas compétente pour les adjonctions de filières aux établissements scolaires existants sur le périmètre communautaire
- Toutes études préalables permettant de déterminer la faisabilité de ces créations ou participations financières à des études lancées à ce titre par l'État ou autre collectivité, ou établissements publics
- En cas de création, la Communauté de Communes est compétente en matière d'investissement ou d'attribution de subvention en investissement à des maîtres d'ouvrages

extérieurs pour la réalisation de tous ouvrages ou équipements s'inscrivant dans la réalisation de l'opération (locaux d'enseignement, d'hébergement etc...)



#### 4 | [Restauration collective](#)

La Communauté de Communes est compétente pour :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la cuisine centrale intercommunale, située à Castelsarrasin, allée des Tournesols, et qui sera transférée sur la zone d'activités de Barrès 1 à Castelsarrasin
- La fabrication des repas en liaison froide, destinés aux structures suivantes du territoire intercommunal qui le souhaitent : crèches, écoles, centres de loisirs, portage à domicile et adultes de foyers restaurants
- La livraison des repas dans les points de distribution du périmètre intercommunal
- Les matériels de remise en température des repas dans les points de distributions bénéficiant du service

À l'exception du dernier alinéa, cette compétence pourra être assurée au profit des communes extérieures ou établissements par voie de convention de prestation de services ou par l'intermédiaire d'un délégataire extérieur.

#### 5 | [Sentiers de randonnée et circuits d'itinérances](#)

Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée existants et répertoriés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, et tout sentier à créer en accord avec le Département et l'Office de Tourisme Intercommunal.

#### 6 | [Animations rurales et agricoles](#)

Organisation d'animations et d'événements à vocation agricole et rurale à l'échelle du périmètre communautaire et actions de soutien en faveur du développement de manifestations de cette nature.

#### 7 | [Projet alimentaire](#)

Etudes et développement d'un projet alimentaire de territoire.

# Fonctionnement et administration : Une équipe au service des habitants

## Moyens généraux

### Ressources Humaines et Mutualisation

*Le nombre d'agents et l'équivalent temps plein : 75 postes correspondant à 72.60 équivalents temps plein.*

#### **Repères**

#### **Répartition des emplois par catégorie**

A : 8 B : 11 C : 56

soit **75 agents**

#### **Faits marquants**

- Nombre d'arrêtés : 358
- Nombre de notes de service : 20
- Nombre de contrats de remplacements : 23
- Nombre d'emplois d'avenir : 1 emploi d'avenir
- Nombre d'agents mis à disposition : 5
  - Communes vers EPCI : 3
  - EPCI vers syndicat et CCAS : 2
  - Nombre de service : 1 (Commune vers EPCI)
- Nombre de réponses à des candidatures : 190
- Nombre de stagiaires accueillis : 1
  - Nombre offres d'emplois diffusées en externe : 7 (Agents polyvalents voirie services techniques/Directeur Général Adjoint/Agent polyvalent voirie Epareuse-Pelle-Camion/ Responsable entretien patrimoine/Agent développement économique/Coordinateur CLS/ Technicien déchets)
- Nombre offres d'emplois diffusées en interne : 4
- Nombre de jours de formation : 25 jours intégration, 56 jours dans le cadre de formation de professionnalisation, 12 jours de formation dans le cadre de perfectionnement, 32 jours de formation dans un autre cadre (PSC1, formation syndicale, formation mutualisées, formation continue, réunion d'information...)
- Pour la mutualisation, mise en œuvre de formations mutualisées avec les communes du territoire : 3 sessions (PSC1)
- Mise en conformité du régime indemnitaire avec la réforme indemnitaire de la fonction publique sur l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 01/01/2020 sur la base des entretiens professionnels 2019.
- Elargissement de la compétence voirie et du RAM intercommunal itinérant sur l'ensemble du territoire.
- Création du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Communauté de Communes suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Mise en place des règlements intérieurs.  
4 CT / 3 CHSCT

**2020 : Les perspectives**

- Mise en place du logiciel de gestion du temps de travail (Tangara)
- Mise en place de permanences PLURELYA au sein des services techniques.
- Création d'un livret d'accueil nouvel arrivant en partenariat avec le service communication
- Mise en place d'un journal interne
- Continuité dans les propositions de formations mutualisées sur l'ensemble du territoire
- Mise en place du télétravail avec charte et outils de suivi en mode projet
- Mise en place d'un tableau des compétences interne
- Evaluation du schéma de mutualisation 2015-2020

## Communication

*La communication concourt en premier lieu à informer. Pour la Communauté de Communes, c'est un outil indispensable pour la rendre lisible, expliquer précisément aux habitants son rôle, ses actions et les services qu'elle propose. Il s'agit de démontrer en quoi l'intercommunalité s'implique de manière complémentaire ou se distingue des communes.*

*Cela permet également de promouvoir le territoire en valorisant les personnalités, les savoir-faire et les ressources qui construisent son attractivité et composent son image externe.*

**Faits marquants**

- 1 numéro du magazine Confluences
- Réalisation du rapport d'activité annuel de 2018 et de différents outils de communication institutionnelle
- Elaboration de supports écrits pour faciliter la communication des différents services
- Bilan de l'action de 2014 à février 2019 communiquer à tous les élus du territoire
- Mise à jour du site internet de la Communauté de Communes
- Le site internet :  
Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 :
  - +3,20 % de pages consultées par rapport à 2018
  - Pour le nombre d'utilisateurs : progression de 32%.
  - Les pages les plus consultées sont toujours les déchets et notamment les collectes (+ 358 %) et le projet du centre aquatique.
- Le site internet dédié aux entrepreneurs ou porteurs de projet :  
Confluences Terre d'entrepreneurs est en ligne depuis juin 2018.  
L'objectif premier de ce site est de permettre aux entrepreneurs ou porteurs de projet, intéressés par notre territoire, de trouver toutes les informations utiles à leur installation.  
Pour 2019, c'est la rubrique « zones d'activités » qui a été la plus consultée.

**2020 : Les perspectives**

- Mise en place d'un plan de communication
- Communication sur les projets en cours

## Finances

*L'année 2019 a été marquée par la poursuite des investissements pour développer l'attractivité du territoire, tout en préservant la bonne santé financière de la Communauté de Communes.*

**Un plan pluriannuel d'investissement ambitieux de 38,6 millions d'euros sur la période 2017-2021.**

**Quatre priorités ont été données :**

- Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu ;
- Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants ;

- Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée ;
- Travailler ensemble efficacement en recherchant des réponses collectives.

**Pour répondre à ces priorités, sept chantiers ont été identifiés** comme prioritaires pour le territoire Terres des Confluences :

- Créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation (zones d'activité économiques, pépinières d'entreprises)
- Augmenter la valeur ajoutée des filières (hors tourisme)
- Créer les conditions pour faire du tourisme un levier de développement
- Doter le territoire en services et équipements attractifs (construction d'une cuisine centrale, construction d'une piscine, construction d'une maison de santé, participation au développement du haut débit sur le territoire)
- Structurer une offre de transport novatrice (développement de modes de déplacements doux)
- Mettre en place le cadre d'un aménagement cohérent et de qualité (OPAH, PLUI-H, ...)
- Construire et animer les solidarités territoriales. Mise en place de Fonds de concours envers les communes membres à compter de 2019.

### **Repères**

Rappel des orientations données pour l'élaboration du budget de l'intercommunalité :

→ Pour les dépenses de fonctionnement :

- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement avec pour **cible une augmentation de 2 %**.
- Diminution des attributions de compensation afin d'améliorer notre coefficient d'intégration fiscale (CIF)

7 budgets :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe collecte et traitement des déchets
- 1 budget annexe assainissement non collectif
- 4 budgets de zones d'activités

Indicateurs d'épargne :

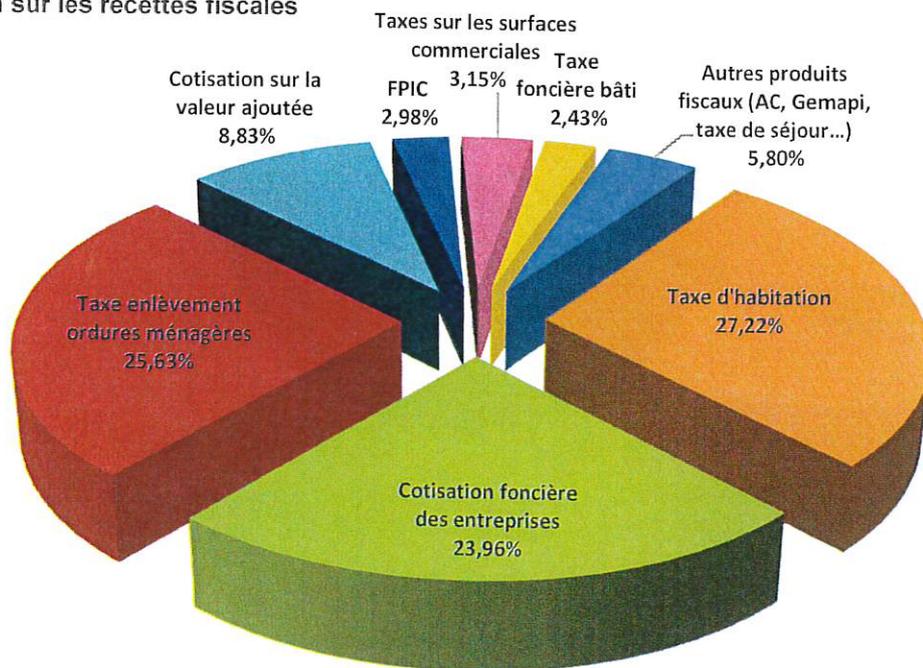
- Autofinancement net : 1 832 027 €
- Fonds de roulement en fin d'exercice : 11 039 364 €

### **Faits marquants**

- La fiscalité directe : évolution des taxes ménages de 2 % en 2019
- Evolution de la TEOM de 1% en 2019
- Maintien du taux de CFE à 33.14 %
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : gel de l'enveloppe des communes en 2019, afin qu'elles reçoivent le même produit qu'en 2018. La Communauté de Communes percevant le reste de l'enveloppe
- Produit de la taxe GEMAPI stable entre 2018 et 2019 soit 50 000 €
- Malgré la réforme entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 concernant les hébergements non classés, la collecte de la taxe de séjour n'a pas chuté : le budget 2019, voté à hauteur de 40 000 €, fait état de 74 226.87 € de réalisations

**Le budget 2019 :**

Stabilité des taux pour l'impôt entreprises : 33,14 %  
 Hausse des taux ménages de 2 %  
 Taxe d'habitation : 9,76 %  
 Taxe foncière bâti : 1,08 %  
 Taxe foncière non-bâti : 6,64 %

**Zoom sur les recettes fiscales****Les taxes spécifiques****La taxe de séjour :**

Dans le cadre de la politique de développement touristique du territoire et au vu des actions renforcées pour la promotion et la structuration du tourisme, il a été décidé d'instaurer la taxe de séjour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La taxe de séjour, collectée par les hébergeurs puis reversée à la Communauté de Communes permet de percevoir une contribution financière des touristes qui séjournent dans un hôtel, une location saisonnière, dans un terrain de camping, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, un port de plaisance et autres formes d'hébergement. Les recettes de la taxe de séjour seront affectées à la promotion du territoire.

Produit perçu pour 2018 : près de 57.000 €.

Produit perçu pour 2019 : près de 74 300 €

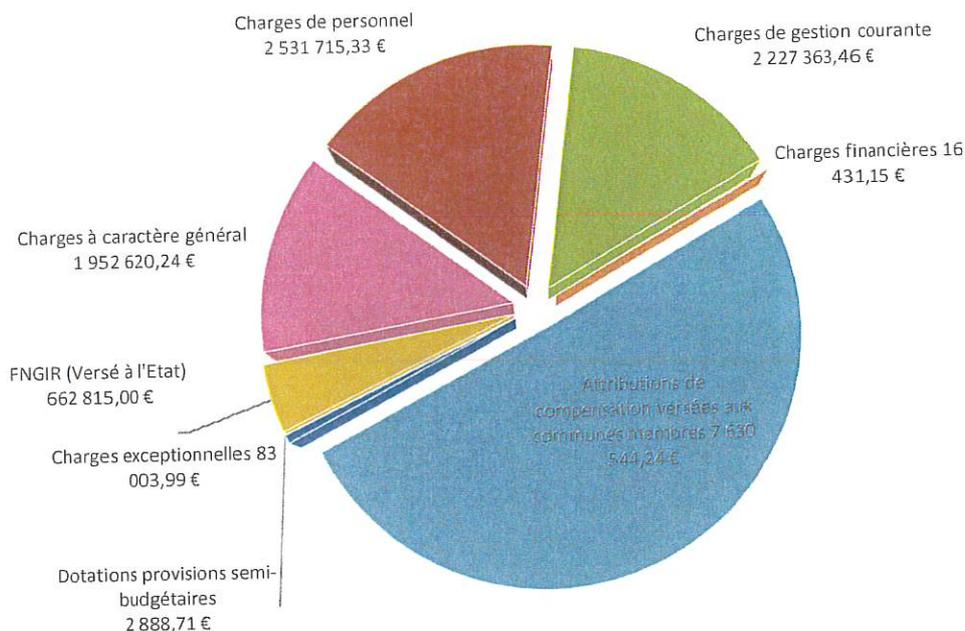
**La taxe GEMAPI**

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a étendu la liste des compétences obligatoires des Communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Pour financer l'exercice de cette nouvelle compétence obligatoire « GEMAPI », les EPCI à fiscalité propre peuvent par délibération instituer et percevoir une taxe. Cette taxe a été instituée par délibération du Conseil Communautaire n° 02/2018-12 du 13/02/2018.

Le produit attendu de cette taxe a été fixé à 50.000 € pour 2018 et 50 000 € pour 2019.

## Les dépenses de fonctionnement 15.107.382,12 €



## L'investissement

- Equipements intercommunaux
  - Construction de la maison de santé : 1 021 017 € réalisés en 2019
  - Centre aquatique : 327 255 €
  - Cuisine centrale : 87 614,12 €
- Développement économique et numérique : 123 440 €
- Travaux Tiers Lieux : 122 585 €
- Aménagement de l'espace : 166 314 €
- Voirie
  - Achat de matériels : 167 540 €
  - Travaux : 830 183 €
- Gestion des déchets : 319 841 €
- Fonds de concours versés aux communes membres : 168 421 €

## La dette

Encours de dette : 6 267 344 €.

Capacité de désendettement de 2 ans.

## Marchés publics

*Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services et veille au respect de la libre concurrence.*

### Faits marquants

- 23 marchés de services (dont 1 déclaration sans suite)
- 9 marchés de Fournitures (dont 2 infructueux)
- 8 marchés de travaux
- Deux concours de maîtrise d'œuvre pour les projets du centre aquatique et de la cuisine centrale.

- La mise en place d'un groupement de commandes pour des travaux de signalisation horizontale.
- Des marchés de travaux pour l'extension de la maison de l'intercommunalité, l'aménagement d'un tiers lieu sur la commune Moissac et des travaux de voirie.

De nombreuses offres ont été déposées pour ces consultations.

Ne sont comptabilisés ici que les marchés notifiés dans l'année. Par conséquent, les procédures lancées mais non notifiées en 2018 ne sont pas comprises dans ce total.

### **2020 : Les perspectives**

- Lancement des marchés de travaux pour le centre aquatique et la cuisine centrale
- Etudes sur les modes de gestion du centre aquatique et de la cuisine centrale
- Les contrôles Assainissement Non Collectif (ANC)
- La voirie des zones d'activités et le curage des fossés
- GEMAPI : étude de préfiguration et étude de danger
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

# Les actions de la Communauté de Communes en 2019

## 1- Développement économique, agriculture et attractivité du territoire

Facteur de développement et de vitalité, l'économie est aussi facteur d'équilibre social et d'intégration pour travailler, mais aussi vivre sur le territoire. Accueillir de nouvelles activités et de nouveaux emplois, faciliter le maintien et le développement des entreprises locales : ces actions participent à la qualité de vie de la Communauté de Communes.

L'action économique est inscrite parmi les priorités de la Communauté de Communes, dans le cadre de son projet de territoire :

- **Chantier n° 1** : créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation
- **Chantier n° 2** : augmenter la valeur ajoutée des filières

**Par ailleurs suite au vote de la loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République** (loi NOTRe du 7 août 2015), et à la **création de la Communauté de Communes Terres des Confluences le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, la Communauté de Communes exerce pleinement et entièrement la compétence en matière de développement économique, et notamment :

- L'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises
- La création, l'aménagement et la gestion des ZAE
- La politique locale du commerce d'intérêt communautaire

Dans ce contexte, l'année 2019 a été une année de lancement officiel du programme du SDETI, avec notamment :

- L'approbation du schéma de développement économique et touristique intercommunal le 12 février 2019,
- La poursuite du travail sur les modalités de transfert financières et patrimoniales des ZAE,
- L'octroi de nouvelles subventions en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, en lien avec les services de la Région,
- La mise en œuvre du projet de 1/3 lieu sur la commune de Moissac (travaux), et la participation au projet de 1/3 lieu qui va être déployé à La Ville Dieu du Temple par La Poste au sein de sa Maison des Services Publics, amenée à être labellisée « Maison France Services »,
- La poursuite des projets de développement des ZAE,
- La participation à la construction du projet « Territoire d'industrie » porté par le PETR Garonne-Quercy-Gascogne » : remontée de 8 projets éligibles à cette labellisation,
- Le démarrage d'une nouvelle session de « l'École Régionale du Numérique » en partenariat avec la Région et l'association BGE,
- Le lancement des actions d'animation avec le 1<sup>er</sup> forum à destination des acteurs économiques intercommunaux.

### Chiffres clés

- 15 zones d'activités communautaires
- 2.174 entreprises (CCI 2015)
- 13.821 emplois (INSEE 2013)
- 35 rencontres de porteurs de projets dans le cadre de 12 permanences économiques (stable)

- 5 demandes de subventions reçues (-3 par rapport à l'année dernière)
- 102.834,17 € de subvention attribuée
- Organisation d'un forum économique : 100 personnes présentes
- Bilan du retour à l'emploi des 13 étudiants de l'Ecole Régionale Numérique :
  - 1 seul stagiaire n'a pas repris depuis la fin de la formation aucun emploi
  - 3 ont créé une entreprise
  - 9 ont repris un emploi salarié. 5 sont toujours inscrits (emploi non stable) et 4 ne sont plus inscrits.

### **Faits marquants**

#### **Zones d'activités**

##### **FLEURY**

- Poursuite des études de modification du périmètre de la zone et autorisation environnementale
- **BARRES**
- Dépôt du dossier d'autorisation environnementale de la ZA de Barrès le 3 janvier 2019 et suivi de l'instruction en lien avec les services de l'Etat
- Dépôt du permis d'aménager de la ZA de Barrès 3

#### **Aides immobilières**

- Approbation de l'aide à l'immobilier d'entreprise
- 102.834,17 € de subvention attribuée (3 dossiers), dont 1 dossier d'installation d'un jeune agriculteur.

#### **Acquisitions**

##### **LA BIARNE**

- Négociations pour l'acquisition de terrains pour l'extension de la Zone Artisanale de La Biarne (2ha) à Saint-Nicolas de la Grave

#### **Ventes**

- **BARRES 2** : à noter, cette année, une forte commercialisation. 2 promesses de vente et 1 acte de vente signés.
- **LE LUC** : Vente d'un terrain à la SCI IRIAN IMMO
- **BORDEROUGE** : Vente d'un terrain

#### **Promotion et animation du territoire**

- Acquisition du logiciel A6CMO pour accompagner les agents du service de développement économique dans leurs missions d'accompagnement des porteurs de projet, d'animation du territoire, bourse des locaux et observatoire du territoire. L'outil a également été mis à disposition des managers de centre-ville de Castelsarrasin et Moissac.
- Construction des 1ers supports de communication : Plaquette de présentation du SDETI, Fiches ZAE, etc.
- 1<sup>ère</sup> Edition du forum économique du territoire le 8 juillet 2019 :  
Une centaine de chefs d'entreprises, d'élus et de représentants des institutions ont répondu à l'invitation. Monsieur Bernard GARGUY, Président de la Communauté de communes Terres des Confluences et Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Vice-Président en charge du développement économique ont, lors de cette soirée, présenté **la stratégie de développement économique du territoire intercommunal.**
- Lancement avec les communes de Castelsarrasin et Moissac de 2 nouvelles boutiques à l'essai (animées par les communes)
- Travail avec les chambres consulaires et Pole Emploi pour identifier des pistes d'actions partenariales : 2 réunions techniques et une audition en commission économie.  
Les élus ont ainsi choisi de travailler sur la thématique de la création / reprise des entreprises pour l'année 2020. Des actions d'animations et des ateliers seront déployées par chacun des partenaires, avec un objectif de travail en transversalité et en complémentarité.
- Accompagnement des porteurs de projet : recherche de terrain ou de financement, mise en relation avec les partenaires institutionnels et économiques :

- Instauration de permanences économiques, en présence du Vice-président en charge du développement économique : 12 en 2019, soit une moyenne de 1 par mois.
- 35 porteurs de projet (création ou développement d'entreprises, tous domaines confondus) reçus dans ce cadre (stable depuis l'année dernière)
- Ecole Régionale Numérique : 15 nouveaux étudiants ont été sélectionnés pour se former au métier de « Développeur web mobile ». La formation a démarré le 10 décembre 2019 dans les locaux du futur Tiers-lieu de Moissac.

### Tiers-lieu de travail

- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Tiers-lieu de Moissac
- Réalisation des travaux
- Ouverture du lieu aux étudiants de l'ERN le 10 décembre
- Création de l'identité visuelle et la charte graphique du lieu par les étudiants de l'école du design de Montauban.

### 2020 : Les perspectives

- Fleury et Barrès 3 :
  - ① Approbation du dossier d'autorisation environnemental de Barrès 3
  - ② Pré-commercialisation de Barrès 3
  - ③ Démarrage des travaux sur Barrès 3
  - ④ Dépôt de l'autorisation environnementale de Fleury
  - ⑤ Acquisition et étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une 2<sup>ème</sup> tranche de ha de la Zone Artisanale de La Biarne.
- Ouverture du tiers lieu de travail à Moissac
- Lancement d'une étude pour la requalification des ZAE du territoire (définition des actions à réaliser et hiérarchisation dans le temps)

### Promotion et animation du territoire

- Construction d'un observatoire économique et touristique
- Création d'une bourse des locaux vacants

### Mise en place et animation des dispositifs d'urgence dans le cadre du COVID 19

- Conventonnement avec la région sur les aides d'urgence
- Animation des dispositifs
- Versement de subventions d'urgence

## Aérodrome

### Faits marquants

- Nouveau contrôle de la DGAC réalisé en novembre 2019 : un plan d'actions correctives a été mis en place. A déployer en 2020.

### 2020 : Les perspectives

- Approbation des différents documents d'exploitation de l'aérodrome : convention avec le comité de gestion, manuel d'exploitation, etc.
- Conventonnement avec les usagers (Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT))
- Travaux de déplacement de l'entreprise de parachutisme (remise en état des sanitaires et de l'ancien local météo).

## Aménagement numérique

La Communauté de communes est compétente en matière d'aménagement numérique. Elle a transféré la compétence au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui a en charge l'aménagement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques mais aussi le développement des usages et services numériques.

### Suite et fin du programme de montée en débit ADSL

Le programme de montée en débit ADSL a été lancé en 2017 pour pallier rapidement aux insuffisances de débit sur les secteurs les moins bien desservis. Il concerne 14 opérations et 3964 foyers impactés à l'échelle de la Communauté de communes (sur 79 opérations et près de 16 000 foyers impactés à l'échelle départementale)

### Faits marquants

En 2019, les **4 derniers équipements du programme ont été mis en service** sur le territoire communautaire, à Lizac, Montesquieu, Durfort-Lacapelette (St Martin) et aux Cloutiers (Castelsarrasin-Lavilledieu-du-Temple). **625 foyers** bénéficient d'une connectivité ADSL améliorée par ces 4 opérations.

### Lancement du programme 100% Fibre

En mars 2019, la signature d'un contrat de délégation de service public (DSP) avec Altitude Infrastructure via la société de projet Octogone Fibre a marqué le lancement du programme départemental 100% Fibre qui vise à desservir tous les foyers, entreprises et sites publics du département (soit au total 103.402 prises à construire) en fibre optique à échéance fin 2022.

Ce programme structurant a pour objectif d'apporter dans tous les foyers la technologie la plus performante et la plus pérenne, pour une résorption totale des fractures numériques en matière d'internet fixe.

Sur le territoire de Terres des Confluences, les 22.142 prises sont concernées et seront raccordées via 3 nœuds de raccordement optiques (NRO) à Castelsarrasin, Moissac et Saint Aignan (sur 27 NRO à l'échelle départementale) et 55 sous-répartiteurs optiques (SRO) sur 251 à l'échelle départementale.

Le 12 décembre 2019, les équipes d'Octogone Fibre et de Tarn-et-Garonne Numérique ont procédé à la pose du 1<sup>er</sup> NRO du réseau de la Communauté de communes, à Castelsarrasin

### Repères

- Subventions de fonctionnement : 23.949 € (participation 2019)
- Subvention d'investissement versée à Tarn-et-Garonne Numérique en 2019 : 59.902 € (subvention d'équipement)

### 2020 : Les perspectives

La poursuite du programme 100% Fibre sur le territoire communautaire en 2020 donne lieu à l'installation des NRO restants à Moissac (14/01/2020) et Saint-Aignan (18/06/2020) ainsi qu'à l'installation des armoires SRO correspondantes.

A l'automne 2020, les premiers abonnés fibre optique du réseau 100% Fibre pourront souscrire un abonnement sur le secteur de Castelsarrasin.

En parallèle du programme d'aménagement, la Communauté de communes prend part à l'élaboration du Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques (SDUSN) porté par Tarn-et-Garonne Numérique. Ce dispositif vise à favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire et à la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées.

La mise en œuvre de ce schéma qui couvre notamment l'ensemble des champs des politiques publiques est prévue début 2021.

## 2- Tourisme et affaires culturelles

L'Office de Tourisme Intercommunal MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES est un vecteur de promotion économique et touristique du territoire et peut, à ce titre, participer à toute action visant à la promotion de ce territoire.

La Communauté de Communes Terres des Confluences a conclu une convention financière et d'objectifs avec l'Office de Tourisme afin :

- De définir le contenu des missions de service public déléguées par la Communauté de Communes Terres des Confluences à l'Office de Tourisme
- De fixer les objectifs à atteindre par l'Office de Tourisme dans le cadre de ses missions
- De définir les moyens consacrés par la Communauté de Communes Terres des Confluences à la mise en œuvre des missions
- De déterminer les modalités de suivi des actions mises en œuvre par l'Office de Tourisme

### Chiffres clés

- 344.277 € versés pour le financement :
  - Frais de personnel, estimés à 289 771,50 €
  - Frais d'exploitation annuels (annonces, catalogue, participation à des salons, cotisations, fournitures, photocopieur, assurance, etc.) estimés à 54 505,50 €
- Les recettes générées par la taxe de séjour en 2018, versés en 2019 à l'OTI : 56 999,33 €
- Les recettes 2019 encaissées par la CC en ce qui concerne la taxe de séjour : 71 257,80 €

### Faits marquants 2019

- 1 nouveau projet de circuit de petite randonnée engagé à Saint Porquier
- Poursuite de la labellisation et du balisage des chemins retenus en 2018 : Lafitte (5.5km), Saint-Nicolas-de-la-Grave (9km), Moissac (17.6km), soit un total de 31.2km
- 2<sup>ème</sup> année de la collecte de la taxe de séjour : plus de 135 hébergements concernés, 56.999,33 € collectés
- Subvention au Festival des Voix, des Lieux, des Mondes : 40.000 €
- **OTI - dossiers administratifs** : classement en catégorie I ; immatriculation au registre des Opérateurs de Voyages et de séjours ATOUT France ; obtention de la Marque Qualité Tourisme ; réalisation d'un Schéma d'Accueil Touristique (SADI) à l'échelle du Grand Site Occitanie ; signature du contrat Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar ; suite aux préconisations du SADI pour la partie « Terres des Confluences » engagement du travail sur les conventions de logique d'accueil partagé (Relais d'Information Touristique)
- **OTI - dossiers techniques** : aménagement de l'espace accueil au siège principal à Moissac (accueil-boutique-espaces repos) ; déploiement de l'accueil « hors les murs » en saison estivale avec la mise en service du triporteur sur le territoire ; création de 6 jeux de pistes (Moissac, Castelsarrasin, St Nicolas de la Grave) ; 8 ateliers « taxe de séjour » animation des socioprofessionnels ; numérique : structuration du site internet (BDD, arborescence, traductions,...) et de la stratégie des réseaux sociaux ; promotion/communication : édition plan « sous-main » r/v TDC, salons à Nantes, Toulouse, Bordeaux ; structuration du service réceptif groupes : contrats de vente, convention de partenariat pour l'Abbaye, développement de produits touristiques excursions à la journée

### 2020 : Les perspectives

- Poursuite du Balisage et labellisation de circuits de randonnée



## LE PLAN D'ACTION 2020

Rappel 2019 ...  
 Obtention Classement en Catégorie 1  
 Numéro d'immatriculation ATOUT France  
 Obtention Marque Qualité Tourisme

la Stratégie  
autour de 4 axesDévelopper le  
conseil éclairé

- 1- pour mieux informer et faire du « sur mesure »
- 2- pour faire consommer mieux, pour fidéliser
- 3- pour engendrer plus de recettes

Développer le  
numérique

- 1- pour la conquête de nouveaux publics
- 2- pour mieux conseiller et répondre aux attentes clients
- 3- pour plus de services

Développer la  
touristicité

- 1- pour renforcer le travail collaboratif avec nos partenaires
- 2- pour augmenter la qualité de l'offre
- 3- pour être à l'écoute de la mutation du marché

Développer l'  
autofinancement

- 1- pour développer les marges de manœuvre
- 2- pour montrer notre « force de proposition » et notre capacité d'adaptation

le Programme  
des Actions

Connaître, caractériser, qualifier l'offre et la « réenchanter », Eductour terrain

Renforcer la prescription et la force de vente des CS

Déployer les actions « hors les murs » autour d'événements  
Aller aux flux des visiteurs

Développer le réseau des Ambassadeurs

Projet « Chuchoteurs »  
Mise en place d'une webapp

Déploiement de la saisie sur la BDD CONSTELLATION

Poursuivre la structuration de la stratégie numérique - diagnostic SNUJ : site internet, veille, réseaux sociaux, page(s) Facebook, Instagram, ...

Développement du maillage numérique (borne, wifi territorial)

Poursuivre la qualification de l'offre des prestataires : la sémantique, les photos...

Services et Conseils : outils de communication, ateliers numériques...

Promotion de la destination :

- Grand Site d'Occitanie
- Salons grand public, micro-marché
- Editions

Développer l'offre de produits groupes

Poursuivre le développement de la boutique : renforcer le réseau avec les producteurs locaux

Développer la prescription et la force de vente des CS

Continuer l'accompagnement des socio-professionnels pour la collecte de la Taxe de Séjour

Services Internes Ressources Humaines - Travail en mode collaboratif  
 Recrutements - formations internes et externes, outils de management par la qualité

Flash Info OTI Moissac - Terres des Confluences - 12 mars 2020

### Nouveauté : Lancement du projet des « Chuchoteurs » avec les Agitateurs de Destinations Numériques / Réseau des Ambassadeurs

*Un projet en co-construction par et pour les prestataires, les habitants, les voyageurs, les collaborateurs et partenaires. Une vraie animation locale. Une marque blanche pour tous les acteurs : les pros du territoire peuvent mettre à leurs couleurs les contenus, pousser leurs propres recommandations. Ils participent ainsi à la prescription de la solution et à la vie de la destination. Une autonomie maximisée et simplifiée : un back office ergonomique, simple, tout est personnalisable en quelques clics.*

## 3- Voirie - Travaux - Mobilité

La Communauté de Communes Terres des Confluences exerce la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie » d'intérêt communautaire.

Le linéaire de voirie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur 22 communes, est de 622 km, hors agglomération. L'entretien est réalisé en partie en régie par le Service Voirie et une autre partie est confiée à des entreprises via un marché public.

### VOIRIE

#### Repères

- Le Service Voirie se compose de 13 agents :
  - **1 responsable de l'antenne voirie** chargé de la programmation et du suivi des chantiers, des permissions de voirie, de la réalisation des devis, de la rédaction des CCTP des marchés publics, etc, ...),
  - **Une équipe polyvalente** : 1 responsable et 5 agents polyvalents effectuant les travaux divers de maintenance voirie (signalisation, bouchage des nids de poules....) + Interventions sur les diverses structures communautaires,
  - **Une équipe des travaux mécaniques** : 1 responsable et 5 agents effectuant les travaux mécaniques (curage de fossés, entretien et réparation des ouvrages hydrauliques, fauchage et débroussaillage des abords de voirie....),

→ **Un service d'astreinte** assuré par un agent du service technique qui a pour mission d'intervenir en cas d'urgence pour assurer la sécurité de la voirie et de diverses structures communautaires.

- L'équipement (régie) :
  - 1 pelle mécanique sur roues 15t.
  - 1 camion benne 19 T.
  - 4 tracteurs épaveuses.
  - 1 camion poly benne 14t.
  - 2 camions benne 3.5t.
  - 1 fourgon
  - 5 véhicules de liaison.
  - 1 fourgon pour l'astreinte.
  - 1 tracteur chargeur balayeuse.
  - Petit matériel.
- Les entreprises titulaires du marché de réfection et d'entretien de la voirie communautaire en 2019 sont : EUROVIA et LAFFONT

### **Faits marquants**

#### **Les travaux réalisés**

##### Travaux en régie

- Travaux d'entretien de chaussée et de renforcement des rives :
  - Environ 300 tonnes d'enrobé froid mis en œuvre pour boucher les nids de poules et grosse déformation de la chaussée.
  - Environ 250 tonnes de grave non traitée, 20 m<sup>3</sup> de béton mis en œuvre pour divers renforcements localisés et réfection de têtes de ponts.
  - Environ 180 tonnes de grave émulsion, 230 tonnes de grave non traitée, 150 m<sup>3</sup> de béton et grave ciment mis en œuvre pour renforcement de rive ainsi que la réalisation de purges de chaussée en préparation des chantiers de réfection confiés aux entreprises titulaires.
- Fauchage des abords de voirie
  - Période du 15 avril au 15 février 2020.
  - 3 passages réalisés.
  - Linéaire traité 445 km.
- Interventions suite aux intempéries.
- Nettoyage suite chutes d'arbres et coulées de boue, éboulement de talus et accotements.

##### Travaux entreprises

- Travaux de réfection de voirie pour un montant de 695 000 €/ttc (programme 2019).
  - 900 tonnes de grave non traitée 0/20 mise en œuvre pour renforcement de chaussée.
  - 3400 tonnes de grave émulsion mise en œuvre pour reprofilage de chaussée.
  - 95000 m<sup>2</sup> d'enduit superficiel bicouches et tri-couches réalisés.
  - Longueur traitée 25 km.
- L'entretien des abords de voirie :
  - 25 000 Mètres de curage de fossés réalisés sur l'ensemble des 22 communes.
  - Divers busages et réfections de traversées de route.
- Fauchage des abords de voirie par entreprise.
  - Période de mai à novembre.
  - 3 passages réalisés
  - Linéaire traité 215 km.

##### L'entretien des chaussées :

- Travaux de renforcement réalisés en régie :
  - 220 tonnes d'enrobé froid mis en œuvre pour boucher les nids de poules et grosses déformations de la chaussée

**Les marchés lancés et attribués en 2019 :**

- Travaux de réfection de voirie, marché de 2 ans (2019/2020), budget 1 400 000 €/ttc.
- Remplacement d'un tracteur épareuse, budget 160 000 €/ttc.
- Marquage routier marché en groupement de commande avec les Communes membres de la CCTC.
- Acquisition de 2 véhicules (1 camion benne 3.5t et 1 fourgon).

**2020 : Les perspectives**

- Intégration de 4 communes supplémentaires dans la compétence voirie
- Programme travaux voirie 2020 (700 000 €/ttc) en cours
- Lancement marché travaux voirie 2021/2022
- Programme travaux curage de fossés par entreprises sur 2020 et 2021
- Continuité des travaux d'entretien de chaussée au PATA/PAT
- Remise à niveau du marquage routier
- Acquisition d'un compacteur mixte pour les travaux de remise en état des chaussées
- Continuité des travaux réalisés en régie
- Implantation des panneaux d'entrée d'agglomération sur les voies non équipées

## 4- Aménagement de l'espace, ruralité et urbanisme

### PLUi-H, PLU des communes, instruction,

*Terres des Confluences est un territoire complexe, à la croisée des chemins et des influences. Son intercommunalité dynamique témoigne d'une forte volonté d'agir collectivement, dans le cadre d'un projet partagé de territoire. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale et territoriale, en gommant les déséquilibres et en réduisant les inégalités, afin d'offrir aux habitants un mode de vie conforme à leurs attentes et à leur budget.*

### Services commun instruction

*Le service est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Service mutualisé depuis juillet 2016, il emploie 1 chef de service, 4 instructeurs, et 1 technicien, en charge des contrôles, partagés avec le SPANC.*

**Faits marquants**

1986 actes instruits par le service commun instruction.

**Repères**

- Instruction de 14 communes
- 9 PLU
- 5 cartes communales
- 8 communes dépendent du Règlement National de l'Urbanisme (RNU)
- Contentieux : 25 répartis comme suit :

**Nombre actes par catégorie et par commune instruits par le service mutualisé sur la période  
du 1er janvier au 31 décembre 2019**

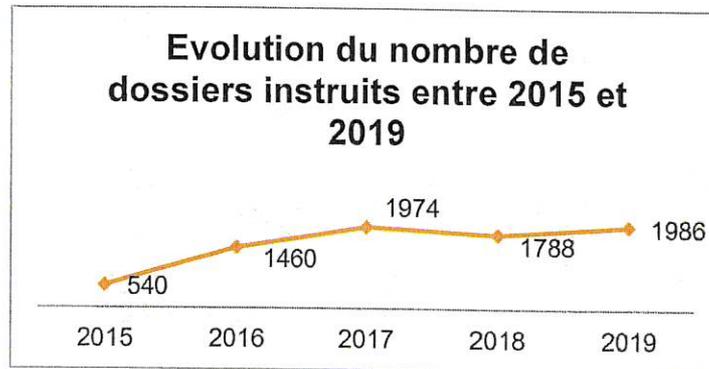
	AT	CUa	CUB	DP Division	DP	PA	PC	PCMI	PC MODIF	PD	TOTAL
BOUDOU	2	29	6	2	7	0	1	2	3	1	53
LIZAC	0	8	6	1	6	0	4	1	1	0	27
MONTESQUIEU	0	28	5	1	5	0	9	3	2	0	53
MOISSAC	14	326	60	5	106	3	15	21	16	5	571
CASTELSARRASIN	37	414	70	23	166	6	48	76	25	3	868
CASTELFERRUS	0	12	2	0	8	0	0	2	2	1	27
CASTELMAYRAN	3	31	2	3	10	0	5	3	1	1	59
CORDES TOLOSANNES	0	23	2	0	13	0	2	3	0	2	45
GARGANVILLAR	0	20	2	0	5	0	1	2	1	2	33
LAFITTE	0	16	0	0	9	0	0	3	0	0	28
SAINT AIGNAN	0	4	1	0	4	1	2	1	0	0	13
SAINT PORQUIER	1	33	2	0	12	1	0	6	4	0	59
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	1	0	8	10	40	0	2	28	3	1	93
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	4	0	14	0	21	0	5	11	1	1	57
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>944</b>	<b>180</b>	<b>45</b>	<b>412</b>	<b>11</b>	<b>94</b>	<b>162</b>	<b>59</b>	<b>17</b>	<b>1986</b>

\*AT : Autorisation de Travaux ; Cua : Certificat d'Urbanisme (pour connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain) ; Cub : Certificat d'Urbanisme (savoir si votre projet peut être réalisé sur un terrain) ; DP Div : Déclaration Préalable Division ; DP : Déclaration Préalable ; PA : Permis d'Aménager ; PC : Permis de Construire ; PCMI : Permis de Construire pour une Maison Individuelle et/ou ses annexes ; PC Modif : Permis de Construire Modificatif ; PD : Permis de Démolir

**Assistance aux communes**

	Castelsarrasin	Moissac	LVDT	St- Porquier	TOTAL
Note au maire (préparation RDV)	2	0	0	0	2
Mise en demeure (suite constat infraction)	2	4	0	0	6
Recours gracieux/Retrait	3	1	0	1	5
PV/Arrêté interruptif de travaux	0		0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

## Rétrospective 2015 – 2019



Contrôle des constructions								
Année	2016		2017		2018 de sept à dec.		2019	
DAACT déposées	106		124		77		244	
	Accordée	Refusée	Accordée	Refusée	Accordée	Refusée	Accordée	Refusée
	79	27	95	29	44	32	157	87

**2020 : Les perspectives**

- Mise en place de la dématérialisation de l'instruction des dossiers ADS
- Instruction des 22 communes

**PLUi-H**

L'élaboration du PLUi s'est poursuivie durant l'année 2019, notamment sur la traduction réglementaire. Ce travail a permis d'affiner le zonage et le règlement écrit pour permettre l'arrêt du PLUi-H le 6 février 2020 en conseil communautaire.

**9 Comités de pilotage**

- Validation des choix retenus sur la traduction réglementaire
- Synthèse des ateliers territoriaux sur les OAP et règlement
- Arbitrage suite aux réunions avec la DDT et PPA
- Validation des POA
- Validation des modifications à apporter au PADD suite aux débats en conseil municipaux et conseils communautaires
- Préparation des réunions publiques

**Réunions**

- Mars 2019 : permanences communales de travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Entretiens individualisés organisés auprès de chaque commune
- Avril 2019 :  
→ Ateliers territoriaux de travail sur le zonage A et N et les trames vertes et bleues, destinés aux élus des communes, regroupés selon 5 secteurs
- Mai 2019 : réunion technique avec tous les concessionnaires de réseaux (eau et assainissement)
- Avril 2019 : Mai 2019 : débat du PADD dans tous les conseils municipaux,
- Juin 2019 :  
- Débat du PADD en conseil communautaire

- Permanences communales de travail sur le règlement. Entretiens individualisés organisés auprès de chaque commune
- Permanences communales de travail sur le règlement. Entretiens individualisés organisés auprès de chaque commune
- Présentation de la traduction réglementaire à tous les élus communaux, réunion par secteur géographique
- Septembre et octobre 2019 :
  - Réunion de travail avec la DDT pour présentation du projet de zonage et POA
  - Présentation du projet de zonage et POA aux personnes publiques associées (PPA)
  - Réunions publiques de présentation de la traduction réglementaire au grand public, organisées sur 5 secteurs
- De mai à septembre 2019 : réunion avec le service instructeur sur le règlement écrit et OAP

### **2020 : Les perspectives**

- Forum élus : arrêt projet du PLUi-H
- Février : arrêt du projet du PLUi-H
- Décembre : enquête publique
- 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : approbation du PLUi-H

### **PROCEDURES D'EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EN COURS**

La quasi-totalité des procédures communales a été finalisée et approuvée sauf deux procédures suite à des difficultés rencontrées soit avec le bureau d'étude soit avec les avis des PPA.

- **Poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de Durfort-Lacapelette** : arrêt du projet en février 2019, et consultation des PPA faite. Recours contre le refus de dérogation préfectorale
- **Modification n° 2 du PLU de Montesquieu** : Approbation de la modification lors du conseil communautaire du 12 février 2019.
- **Modification n° 4 du PLU de Castelmayran** : approbation au conseil communautaire du 09 avril 2019.
- **Poursuite de la procédure relative à l'AVAP de Moissac** : Finalisation de la procédure (consultations, arrêt de l'AVAP, examen conjoint des Personnes Publiques Associées, enquête publique, approbation de l'AVAP et de la mise en compatibilité du PLU) approbation en février 2020.
- **Engagement de la procédure de modification n° 3 du PLU de Moissac** : consultations, enquête publique, dossier approuvé en février 2019.
- **Engagement de la procédure de modification n° 1 du PLU de Lafitte** : Enquête publique du 21 mars au 19 avril 2019. Approbation en juillet 2019.
- **Conduite de la procédure de modification simplifiée du PLU de Castelsarrasin** : et consultation des personnes publiques associées, mise à disposition du public et approbation en juillet 2019
- **Poursuite de l'élaboration du PLU de Caumont** : non abouti- attente du PLUi sauf si décalage du planning

### **CONDUITE DE PROCEDURES ANNEXES**

- Transformation des périmètres ABF de 500m en Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour les communes intéressées. Entretiens individualisés organisés en février 2019 auprès des communes concernées par un périmètre ABF, afin d'envisager ou non le lancement d'une procédure relative à un nouveau PDA. La majorité des communes est favorable à cette modification. La procédure, en collaboration avec l'ABF s'est poursuivie. Les communes ont toutes délibéré ainsi que le conseil communautaire donnant un avis favorable sur les projets. Ils seront soumis en enquête publique conjointe avec le PLUi.

## URBANISME OPERATIONNEL

## FLEURY

- Poursuite des études de modification du périmètre de la zone de Fleury et autorisation environnementale

## BARRES

- Finalisation du dossier
- Consultation de la MRAe + CNPN

## DROIT DE PREEMPTION

	2016	2017	2018	2019
CASTELSARRASIN	146	134	218	201
MOISSAC	146	162	187	134
MONTESQUIEU	15	10	9	8
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	0	47	63	41
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	0	42	29	30
CASTELMAYRAN	0	9	8	9
CASTELFERRUS	0	0	2	0
SAINT PORQUIER	0	9	12	12
CORDES TOLOSANNES	0	0	0	2

## PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)



## Repères

## Instances de gouvernance

- Comité technique : instance de travail réunissant les élus référentes du PCAET, les agents chargés de la conduite du PCAET et le bureau d'études ;
- Comité de pilotage restreint : instance de validation réunissant les élus ;
- Comité de pilotage élargi : instance de validation réunissant les élus et certains partenaires ayant un lien étroit avec le PCAET (Etat, Région, Département, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux...)

## Modalités de concertation

La réglementation impose la mise en place de modalités de concertation tout au long de l'élaboration du PCAET, néanmoins ces modalités peuvent être librement définies par la collectivité. Au-delà des modalités de concertation classiques mises en place, il a été décidé :

- De mettre en place des questionnaires auprès du grand public et des acteurs économiques (mis en ligne sur internet, distribués lors du forum des acteurs économiques et du ciné-débat du PCAET et mis à disposition en format papier dans les mairies et au siège de la CCTC) ;
- D'organiser un ciné-débat (en lieu et place d'une réunion publique classique) pour informer et sensibiliser la population au lancement du PCAET ;
- De mettre en place un groupe citoyen constitué de personnes volontaires ayant un lien avec le territoire (domicile, travail, études, loisirs...), intervenant en leur nom personnel et non en tant que représentants d'associations et n'ayant pas le statut d'élu. Le rôle de ce groupe citoyen est de contribuer à l'élaboration du PCAET en enrichissant le diagnostic, en émettant

un avis sur la stratégie et le plan d'actions et en proposant des actions concrètes. Composé de 34 personnes, il est destiné à se réunir 3 fois. Des règles de fonctionnement du groupe ont été fixées et retranscrites dans une charte, signée à la fois par les membres du groupe citoyen et par la communauté de communes.

### **Faits marquants**

#### **Février – septembre 2019 : lancement de la démarche du PCAET et de la concertation, élaboration du diagnostic**

- **21 février 2019** : attribution du marché relatif à l'élaboration du PCAET au bureau d'études ECO2 Initiative.
- **18 mars 2019** : comité technique de lancement.
- **21 et 28 mai 2019** : rencontres communales : réunions organisées par secteurs géographiques (4) pour informer les élus sur le PCAET entrepris, présenter les premiers éléments de diagnostic, recenser les actions communales déjà existantes ou en projet et les attentes des communes (envoi d'un questionnaire à chaque élu en amont de la réunion). Ces entretiens ont permis de compléter le diagnostic réglementaire par un document recensant les actions déjà en cours/en projet sur les communes.
- **Avril – septembre 2019** : entretiens individuels avec les représentants des services de la CCTC et les DGS et DST de Castelsarrasin et Moissac pour sensibiliser au PCAET, recenser les actions déjà existantes ou en projet ainsi que les freins et les potentiels à la mise en place de certaines actions (envoi d'un questionnaire à chaque service en amont de la réunion). Ces entretiens ont permis de compléter le diagnostic réglementaire par un document recensant les actions déjà en cours/en projet sur la CCTC et les communes de Castelsarrasin et Moissac ainsi que les freins et les actions potentielles.
- **11 juin 2019** : comité technique (auquel étaient également conviés les services) : présentation du diagnostic et de la synthèse des rencontres communales et des entretiens avec les services ; validation du contenu des questionnaires destinés au grand public et aux acteurs économiques ; point sur le ciné-débat et le groupe citoyen envisagés.
- **25 juin 2019** : comité de pilotage restreint : présentation du diagnostic pour pré-validation.
- **04 juillet 2019** : comité de pilotage élargi : présentation du diagnostic pour validation.
- **08 juillet 2019** : tenue d'un stand PCAET au forum des acteurs économiques organisé par la CCTC. Distribution de plaquettes (plaquette PCAET de la CCTC, plaquettes ADEME...), distribution de questionnaires et exposition : présentation de la démarche du PCAET, du diagnostic et des modalités de concertation.
- **Juin 2019** : mise en ligne et à disposition en format papier des questionnaires grand public et acteurs économiques.
- **12 septembre 2019** : organisation d'un ciné-débat à Saint-Nicolas-de-la-Grave autour du film « après-demain ». Présentation au grand public de la démarche du PCAET et du diagnostic (exposition, discours, distribution de plaquettes) ; distribution de questionnaires ; mise en place d'un mur d'expression ; présentation des modalités de concertation et notamment de l'appel à candidature pour participer au groupe citoyen ; débat de 45min organisé tout d'abord par petits groupes puis partagé ouvertement autour de trois questions : comment je me sens/qu'ai-je envie de témoigner ? ; quelle question j'ai envie de poser ? ; quelle action sur le territoire suis-je prêt à soutenir ? Le ciné-débat a réuni environ 70 personnes d'horizons et de classes d'âges divers.
- **26 septembre 2019** : comité technique : retour sur le ciné-débat organisé le 12 septembre ; point sur la mise en place du groupe citoyen à venir ; point sur les prochaines étapes du PCAET.

#### **Octobre – décembre 2019 : élaboration de la stratégie du PCAET et poursuite de la concertation**

- **07 octobre 2019** : forum des élus (élus communautaires et élus municipaux référents du PCAET) pour commencer le travail sur la stratégie du PCAET. Ce forum, organisé en partie sous forme d'ateliers de travail, a permis aux 21 élus présents de définir une vision du territoire à l'horizon 2030-2050 en matière de transition énergétique et climatique (premières réflexions sur les grands axes stratégiques/objectifs à atteindre).

- **10 octobre 2019** : 1<sup>ère</sup> réunion du groupe citoyen : présentation de la démarche du PCAET, du diagnostic, des modalités et des règles de fonctionnement du groupe. Participation de 34 personnes.
- **15 novembre 2019** : forum multi-acteurs (élus, services et acteurs du territoire) pour travailler sur la stratégie. Ce forum, également organisé sous forme d'ateliers de travail et ayant réuni 34 personnes, a permis d'affiner la stratégie et de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs.
- **5 décembre 2019** : comité technique : présentation d'une première ébauche de la stratégie suite aux ateliers de travail tenus.
- **12 décembre 2019** : 2<sup>e</sup> réunion du groupe citoyen : travail en ateliers sur l'ébauche de la stratégie : formulation d'un premier avis des citoyens sur les objectifs fixés (ambitieux ou insuffisants) et premières propositions d'actions pour les atteindre. Participation de 21 personnes.

### 2020 : Les perspectives

- Finalisation de la stratégie et validation
- Travail sur le plan d'action et validation
- Approbation du PCAET fin 2020 / début 2021
- Poursuite de la concertation

## 5- Action sociale et santé

*Les élus de la Communauté de Communes recherchent la meilleure adéquation possible entre les besoins de la population et l'offre de réponse portée par l'intercommunalité et les CCAS sur le territoire.*

### Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant

#### Repères

	DE JANVIER A JUIN 2019	DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JUILLET 2019
<b>Educatrice de jeunes enfants</b>	1	3
<b>Assistants maternelles en activité</b>	50	145
<b>Enfants accueillis</b>	127	355
<b>Fréquentation lieux d'accueils</b>	24 AM 65 enfants	67 AM 176 enfants
<b>Matinées d'éveil</b>	5 matinées d'éveil  St Nicolas St Aignan Lafitte St Porquier La Ville Dieu du Temple	11 matinées d'éveil réparties sur 7 lieux St Nicolas St Aignan Lafitte St Porquier La Ville Dieu du Temple Castelsarrasin Moissac
<b>Permanences (nb de ½ journées)</b>	2 à St Nicolas de la Grave 2 à La Ville Dieu du Temple	5 à Castelsarrasin 4 à Moissac 4 en itinérance

- 1 MAM (Maison d'Assistants Maternelles à Castelferrus) avec 16 places

**Faits marquants****Pour les assistantes maternelles et les enfants**

- Ateliers à ambiance Montessori sur St-Aignan
- Ateliers proposés par la ludothèque Tour de Jeu en mai/juin
- Spectacle en mai à St Aignan
- Sorties au Domaine d'Opale
- Sorties à la plage de St Nicolas, au parc de Clairefont et à la médiathèque de Montech
- Séances de Babygym tous les 15 jours à La Ville Dieu du Temple ouvert à toutes les assistantes maternelles du Territoire
- Sorties à la médiathèque de Castelsarrasin
- Séance bébés lecteurs sur le thème de Noël à St Nicolas
- Spectacle de Noël à La Ville Dieu du Temple et St Nicolas

**Soirées à thème pour les assistantes maternelles et les parents**

- Les enfants et des écrans
- Les émotions
- L'alimentation

**Pour les assistantes maternelles**

- Groupes de paroles avec une psychologue
- Journées de formation continue (psychomotricité de l'enfant et Sauveteur Secouriste du travail)

**2020 : Les perspectives**

- Mise en place de projets en commun pour permettre aux assistantes maternelles de tout le territoire de se rencontrer et de créer du lien social.
- Poursuivre les actions et les partenariats mis en place (bibliothèque, Ehpad, ludothèque mobile, babygym)
- Accompagnement des assistantes maternelles pour développer leur professionnalisation et améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant.

## Contrat Local de Santé

**Faits marquants**

- Signature du CLS le 28 août 2019
- Recrutement d'un coordinateur CLS
- Elaboration de 36 fiches actions sur 6 axes :
  - Axe 1** : Organisation des soins primaires
  - Axe 2** : Prévention et promotion en santé
  - Axe 3** : Protection des populations : Santé environnementale
  - Axe 4** : Parcours vieillissement
  - Axe 5** : Parcours santé mentale
  - Axe 6** : PRAPS (Personnes en situation de précarité)

**2020 : Les perspectives**

- Mise en place de la gouvernance du CLS (réunions de porteurs, réunions thématiques, comité de suivi, comité de pilotage).
- Prise de contact avec les différents acteurs de la santé sur le territoire.
- Priorisation de l'axe prévention du CLS dans le cadre de la crise sanitaire.
- Mise en place des actions prioritaires dans le cadre de la crise sanitaire.
- Réflexion autour de la mise en place d'un CLSM (conseil local en santé mentale).

## Maison de santé pluri-professionnelle de Saint-Nicolas-de-la-Grave

### Repères

- 1<sup>ère</sup> réponse à la désertification médicale en milieu rural sur notre territoire
- 620 m<sup>2</sup> de surface permettant d'accueillir 2 médecins généralistes, 2 cabinets infirmiers et 1 cabinet de kinésithérapeutes. Possibilité d'accueillir 2 médecins généralistes supplémentaires, ainsi qu'un autre professionnel de santé dans un local dont l'aménagement est volontairement laissé en attente pour permettre de l'adapter aux besoins d'équipements spécifiques (orthophonistes, psychologues, podologues, dentistes)
- Coût prévisionnel : 1.255.285,00 € TTC

### Faits marquants

- Permis de construire délivré le 18 mai 2018, attribution des marchés de travaux début juillet 2018 et déclaration d'ouverture de chantier, démarrage des travaux : 27 septembre 2018
- Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre le 30 novembre 2018

### 2019 :

- Livraison : Août 2019
- Ouverture de la Maison de Santé Septembre 2019

## 6- Restauration communautaire

### Chiffres clés :

#### Année scolaire 2018-2019

- 64 074 repas pour les Maternelles (+ 1 919 repas/2017-2018)
  - 37 753 pour Castelsarrasin
  - 26 321 pour Moissac
- 142 085 repas pour les Primaires (+ 4 065 repas/2017-2018)
  - 78 876 pour Castelsarrasin
  - 55 749 pour Moissac
  - 7.460 pour Boudou
- 20 473 repas pour les Centres de Loisirs (- 973 repas/2018-2019)
  - 12 654 pour Castelsarrasin
  - 7.309 pour Moissac
  - 510 pour Boudou
- 7.262 repas pour la crèche de Moissac (-718 repas/2018-2019)
- 3.342 repas adultes (- 272 repas/2018-2019)
  - 0 pour Castelsarrasin
  - 3 342 pour Moissac

**La cuisine centrale a préparé 283.542 repas sur la période scolaire 2018-2019, soit une augmentation de 7 819 repas en comparaison à 2017-2018.**

### Repères

- Une Délégation de Service Public avec SOGERES, qui a été prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2021, afin de permettre la construction de la nouvelle cuisine centrale.
  - Les menus sont étudiés en commission. Elle a lieu tous les 2 mois, en présence des personnes référentes. La commission met également en avant les problèmes rencontrés sur les différents offices, trouve des solutions et vérifie le respect des règles d'hygiène
  - Composition

Pour la Communauté de Communes : la Vice-Présidente de la Commission, l'assistante de gestion financière et le conseiller en restauration collective.

Pour les Communes : l' élu en charge des affaires scolaires et un responsable du service.  
Pour la cuisine : la Directrice de la Cuisine Centrale, le Directeur de Clientèle, un cuisinier ainsi que la diététicienne.

#### → Les produits

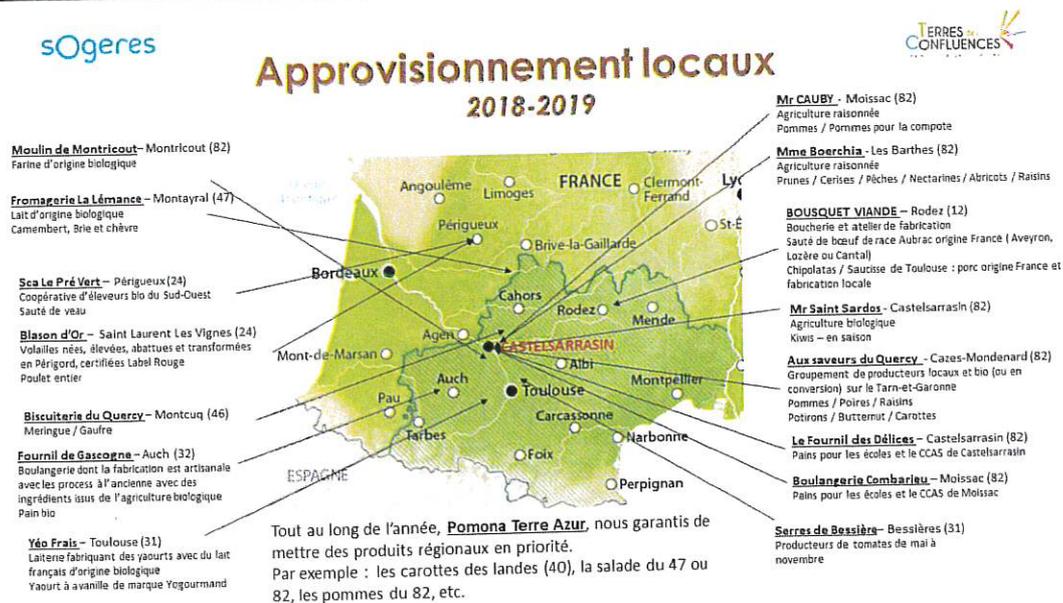
Un maximum de plats maison avec des produits frais et locaux. Toutes les compotes sont faites maison.

Les achats responsables sont composés de produits issus de filières (cf. carte) :

- Courtes (un seul intermédiaire)
- Locales (origines sud-ouest) → poulet LBR entier, produits maraîchers...
- Bio
- Labellisées (Label rouge) → filière historique veau de l'Aveyron, volaille de Loué...
- Et de bassins de production de qualité (race à viande Charolais du Bourbonnais).

### ➤ Actions de communication valorisant les produits de qualité et de proximité

#### Des producteurs locaux partenaires :



#### Achats responsables :

Le contrat de DSP demandait un minimum de 40 % d'achats responsables dans les menus.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les achats responsables atteignent 70,2 % grâce à l'engagement auprès de 15 producteurs locaux partenaires.



La diététicienne de la cuisine centrale passe régulièrement sur les offices et tient un tableau récapitulatif qui indique les améliorations ou les axes de travail pour chaque restaurant scolaire.

→ La qualité

- Les analyses bactériologiques et prélèvements de surface sont réalisés mensuellement par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant
- Ils sont destinés à évaluer sur la cuisine centrale la qualité sanitaire des matières premières, des produits préparés ainsi que l'état de propreté du matériel et des locaux
- Les audits complet/suivi permettent de s'assurer du respect des process pour garantir la qualité sanitaire de la prestation. A chaque visite sur la cuisine centrale et offices, un plan d'action est mis en place à partir des écarts constatés

### **Faits marquants**

- Matériel

La Communauté de Communes est en charge du remplacement du matériel des offices (four de remise en température et armoire positive)

En 2019, nous avons investi pour 1 364.32 € (- 13 724.77 € par rapport à 2018) :

- Remplacement d'une armoire froide pour 1 364.32 €

Le matériel acquis est du matériel professionnel, adapté aux futurs bacs gastro-normes, qui seront mis en place dès l'ouverture de la nouvelle cuisine centrale.

## Travaux cuisine centrale

### **Repères**

- Cuisine centrale actuelle trop vieillissante
- Choix des élus : projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale voté par délibération en date du 8 février 2017

### **Projet :**

- Capacité de 2.500 repas par jour avec une place dédiée aux circuits courts (légumerie...)
- Coût travaux : 2 388 000 € HT 2019
- Les principaux espaces prévus au projet sont les suivants :
  - Des espaces de production des repas, depuis le stockage des matières premières et consommables, leur cuisson et/ou transformation, leur tranchage, assemblage et/ou dressage, ainsi que leur conditionnement, ce jusqu'à l'expédition des repas (locaux d'allotissement)
  - Des espaces dédiés à l'entretien du bâtiment et au nettoyage des éléments de process : Le stockage des produits d'entretien, postes de nettoyage et désinfection ; laverie
  - Des espaces liés au personnel : vestiaires, salle de pause, bureaux administratifs.
- L'aménagement de circulations et de quai de livraison et d'expédition adaptés aux flux.
- L'aménagement de stationnements.
- Ouverture prévue en septembre 2021

### **2019 :**

- Evolution du contenu des travaux à 2 388 000€ HT et du montant de l'opération 3 328 000€ HT (délibération 04/2019-18 du 9 avril 2019) prenant en compte la végétalisation de la parcelle et l'actualisation des prix
- Relance du concours de maîtrise d'œuvre suite à l'infructuosité de la première procédure
- Attribution de maîtrise d'œuvre en novembre 2019 à l'équipe Laborderie Taulier – OTEIS

### **Perspectives 2020**

- Validation de l'AVP : février 2020
- Dépôt du Permis de Construire : février 2020
- Lancement consultation travaux : mai 2020
- Début des travaux : septembre 2020

## 7- Cadre de vie

### Elimination et valorisation des déchets/Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

En charge de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la Communauté de Communes gère la collecte des "déchets ménagers et assimilés" et met en œuvre des solutions pour développer le recyclage et limiter le coût du service.

#### Repères

- Collecte des déchets ménagers : 10 371 tonnes collectées d'ordures ménagères et assimilés, en baisse par rapport à 2018 (10 814 tonnes)
  - Dont 530 tonnes de déchets verts
- Tri sélectif : collecte hebdomadaire ou tous les 15 jours ; 1.083 tonnes de verre, 2.076 tonnes de sélectif
- Déchetteries :
  - Saint-Béart à Castelsarrasin : 4.895 tonnes, 42.859 passages (particuliers et professionnels)
  - Saint-Pierre à Moissac : 2 390 tonnes, 38.008 passages
  - La Biarne à Saint-Nicolas-de-la-Grave : 972 tonnes, 12 878 passages (particuliers et professionnels)
  - Moyens humains : 1 chef de collecte, 1 agent d'accueil de déchetteries, environ 30 ETP pour la collecte, 2,05 ETP responsables et administratifs, 1 ambassadeur du tri.

#### Faits marquants

- Organisation du service :
  - Renouvellement du marché de collecte pour les communes de Saint-Porquier et La Ville-Dieu-du-Temple et changement de prestataire
  - Achat d'un fourgon pour la livraison des bacs
- Moyens matériels :
  - Vente de 2 bennes à ordures ménagères réformée
  - Renouvellement d'une benne à ordures ménagères 19 T
  - Aménagement d'une aire de lavage au quai de transfert
- Actions de sensibilisation et de réduction du volume de déchets :
  - Mise en place de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers au 1<sup>er</sup> juillet 2019
  - Sensibilisation des gros producteurs de déchets sur le tri et la prévention par l'animateur de tri
  - Accompagnement des professionnels pour la mise en place du tri sélectif
  - Opération de promotion du compostage
  - Mise en place de la filière ameublement sur la déchetterie de Moissac
  - Mise en place de la filière des déchets chimiques avec Eco DDS à la déchetterie de la Biarne
  - Collecte expérimentale des petits équipements électriques et électroniques en Bornes de proximité
  - Etude de conteneurisation individuelle sur la commune de Moissac et individualisation des 2 premiers secteurs identifiés
  - Campagne de sensibilisation sur le respect des jours de collecte dans le centre-ville de Moissac

#### 2020 : Les perspectives

- Déploiement du système Cliiink de récompense du geste de tri du verre
- Embauche d'un technicien Déchets
- Renouvellement des marchés de traitement des encombrants
- Nouveau marché pour le traitement des déchets chimiques
- Mise en place d'un marché d'entretien des véhicules poids lourds
- Mise en place d'une benne éco-mobilier pour la déchetterie de la Biarne
- Premiers travaux d'optimisation des déchetteries portant sur la mise aux normes

- Diagnostic biodéchets : accompagnement des changements de pratiques autour de la gestion des biodéchets

Le rapport d'activité du service sera validé en juillet 2020.

## 8- Habitat et logement

### Politique locale de l'habitat (élaboration, suivi et révision OPAH)

Afin de suivre les travaux et les demandes de subventions des dossiers validés avant l'arrêt de l'OPAH sur l'ancien périmètre S2G, la communauté de communes a missionné le bureau d'étude Urbanis.

Fin 2019, un marché a été attribué au bureau d'étude Villes Vivantes afin de réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH ou PIG sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (à l'exclusion du périmètre OPAH –RU de Moissac) qui permettra :

- de proposer une analyse des dysfonctionnements du parc privé sur le territoire et un repérage de l'habitat indigne,
- d'explicitier les enjeux et les objectifs opérationnels en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé, de lutte contre la précarité énergétique (Habiter Mieux), d'adaptation du parc au vieillissement et au handicap, de lutte contre la vacance et l'habitat indigne, de typologie de conventionnement des loyers,
- de repérer les spécificités du territoire,
- de définir les cadres opérationnels et les dispositifs particuliers à mettre en place en proposant des modalités administratives, financières et techniques liées à la mobilisation des fonds de l'Anah, et à la mise en place éventuelle de dispositifs sur fonds propres,
- d'identifier les moyens humains et les partenariats à mobiliser,
- de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation en continu,
- de formaliser le projet de convention d'OPAH ou PIG adapter au territoire de la communauté de communes.

#### 2020 : Les perspectives

- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle sur l'ensemble du Territoire
- Signature la convention OPAH ou PIG
- Conclusion d'un marché pour suivi et animation de l'OPAH ou PIG

### Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Communauté de Communes, étant compétente en matière d'habitat et ayant deux quartiers prioritaires de la ville sur son territoire, doit mettre en place plusieurs mesures :

- Définir une politique intercommunale des attributions avec une CIL.

La CIL est une instance qui a pour objet de définir la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux en concertation avec différents partenaires. L'objectif premier de ce dispositif est de permettre une meilleure mixité sociale à l'échelle du territoire, des communes et des quartiers. Cette instance est co-présidée par le Président de la Communauté de Communes et le Préfet. Elle est composée de 3 collèges :

- 1 collège de représentants des collectivités territoriales dont les maires sont membres de droit
- 1 collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions (bailleurs sociaux, réservataires...)
- 1 dernier collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

- Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID).

### Objectifs

- Simplifier les démarches des demandeurs
- Faciliter l'accès à l'information du public
- Rendre plus transparentes les étapes de l'instruction de la demande
- Favoriser l'examen des situations les plus complexes
- Favoriser le partage des informations relatives à la demande et à son parcours entre les différents partenaires

Plusieurs groupes de travail ont été organisés avec les différents partenaires (communes, réservataires, bailleurs, CCAS, EPCI) afin de travailler sur le projet de document cadre et de convention intercommunale du logement ;

Ces groupes de travail ont également travaillé sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui vise à :

- Simplifier les démarches des demandeurs
- Améliorer l'information dispensée aux demandeurs
- Gérer les demandes de façon partagée à l'échelon intercommunal dans le cadre d'une politique intercommunale et partenariale des attributions.

### Faits marquants

- 4 juillet 2019 : validation du document cadre et de la convention intercommunale du logement par la CIL
- Novembre 2019 : approbation du document cadre et de la convention intercommunale du logement par le conseil communautaire

### 2020 : Les perspectives

- Groupes de travail sur la cotation des demandes de logement sociaux et gestion en flux
- Finalisation du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs

## Convention d'Utilité Sociale

La commission habitat et logement a reçu les différents bailleurs du territoire afin d'échanger avec eux sur leur projet de convention d'utilité sociale. Un avis sur chaque projet a été formulé.

## Appui technique aux communes sur la police spéciale du maire en matière d'habitat :

Comme le stipule la délibération définissant l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence de l'habitat, le service aménagement et habitat apporte un appui technique pour les communes du territoire en termes de police spéciale.

### 2019 :

- Péril imminent sur la commune de Castelferrus : rédaction des projets de courrier, des actes, accompagnement dans la procédure

### 2020 :

- Plainte de logement indigne sur Durfort-Lacapelette : visite, fiche technique pour aide au rapport de visite, lien entre les services de l'Etat et la commune
- Eboulement à Boudou : procédure de relogement, rédaction du projet d'arrêté, saisi du bureau d'expert, relation entre commune et service de l'Etat, aide à la demande de catastrophe naturelle, visite sur site...

## Aire d'accueil des gens du voyage (gestion et suivi)

### Repères

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi NOTRe a confié la gestion des aires d'accueil des gens du voyages aux Communautés de Communes
- 2 aires à gérer :
  - Aire d'accueil de Laverdoulette
  - Aire de grand passage de Maniou

### Faits marquants

- Réalisation d'une étude sur les besoins en termes d'habitat adapté auprès des familles résidant sur les deux aires menée par la Communauté de Communes
- Diagnostic technique de l'aire de Laverdoulette pour envisager la rénovation de cette aire vieillissante
- Fermeture définitive de l'aire de Maniou en décembre 2019 compte tenu de sa localisation en zone inondable
- Participation de la Communauté de Communes aux travaux d'élaboration du schéma départemental 2020/2025 des gens du voyage

### Perspectives 2020

- Recrutement d'un maître d'œuvre et réalisation des travaux de restructuration de l'aire de Laverdoulette
- Actualisation du règlement intérieur
- Relance du marché de gestion de l'aire d'accueil
- Participation de la Communauté de Communes aux travaux d'élaboration du schéma départemental 2020/2025 des gens du voyage
- Dans ce cadre, réflexion particulière avec les services de l'Etat sur les solutions à mettre en œuvre en termes de sédentarisation en lien avec les résultats de l'étude sur les besoins en habitat des familles

## 9- Environnement

### GEMAPI et Eau

#### Faits marquants

- Prise de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- 5 bassins versants
- 1 TRI Montauban – Moissac (Territoire à Risque Inondation) impactant Castelsarrasin, Moissac et Lizac
- Définition du Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur le TRI Montauban-Moissac et dépôt du dossier de candidature
- Adhésion à un syndicat mixte unique à l'échelle des bassins versants de l'Auroue, de l'Arrats, de la Sère, de la Gimone et des affluents rive gauche de la Garonne Tarn-et-Garonnaise, le SYGRAL
- Convention de partenariat avec l'entente Neste et rivières de Gascogne
- Report du transfert des compétences Eau potable et assainissement collectif en 2026

### Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif continue d'assurer son rôle de contrôle et de conseil à destination des usagers du SPANC, afin de supprimer les installations qui posent des problèmes environnementaux et/ou sanitaires.

- 1 budget à l'équilibre mais abondé par le budget général (fonctionnement : 145.474 € de recette ; 130.668 dépenses)

**Repères**

- Personnels et matériels mobilisés par la régie : 2,32 ETP
  - Contrôleurs : 1,5 ETP
  - Responsables et administratifs : 0,82 ETP
- 16.500 habitants concernés par l'assainissement individuel
- 444 installations contrôlées, sur les 7.215 existantes
  - 8 contrôles de bon fonctionnement périodiques
  - 2 diagnostics initiaux
  - 101 contrôles de conception
  - 101 contrôles de réalisation
  - 232 contrôles de bon fonctionnement pour vente immobilière
  - Sur les 242 contrôles de bon fonctionnement, 37 % sont conformes, 63 % sont non conformes.
- 80 points sur 100 pour l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

**Faits marquants**

- Adoption des budgets annexes 2019 et 2020
- Adoption du projet de service 2020 - 2022
- 444 contrôles réalisés
- 22 communes sont gérées en régie par le SPANC
- 49 installations réhabilitées
  - Les missions de contrôle des installations sont réalisées :
    - directement en régie,
    - par la mise en œuvre de conventions de prestations de services avec le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE, service du Conseil Départemental) pour le remplacement des agents en cas d'absence longue ou des prestataires privés.
    - par un prestataire privé, la SAUR.

Le SATESE a réalisé 25 contrôles sur le territoire en 2019. La SAUR a réalisé 193 contrôles en 2019

**2020 : Les perspectives**

- Poursuite des services mis à disposition des usagers
- Démarrage des contrôles initiaux de fonctionnement des installations existantes sur Moissac et Castelsarrasin
- Marché de prestations de contrôles d'ANC
- Recrutement d'un contrôleur suite au départ à la retraite d'un agent du service.

## Centre aquatique intercommunal

**Repères**

- Objectif 1<sup>er</sup> de l'équipement : savoir nager dans le cadre de l'apprentissage scolaire

**Faits marquants**

- Lancement d'un concours d'architecte et ingénierie et désignation de l'équipe de conception du projet et de l'architecte
- Validation du programme au conseil du 12 février 2019
- 1<sup>ère</sup> esquisse du centre aquatique et attribution du marché de maîtrise d'œuvre en novembre 2019 à l'équipe PO and PO

**Projet :**

- Projet de 11 M€ HT dont 8.5 M€ HT de travaux
- D'un bâtiment de 3130,3 m<sup>2</sup> décomposé de la façon suivante :
  - 333,5 m<sup>2</sup> pour l'espace accueil et personnel
  - 656,4 m<sup>2</sup> pour l'espace vestiaire

- 1 340,6 m<sup>2</sup> pour l'espace piscine avec un bassin sportif de 315,5 m<sup>2</sup> et 5 couloirs de nage, un bassin apprentissage de 197 m<sup>2</sup> et un toboggan
- 120 m<sup>2</sup> pour l'espace bien-être
- 628.8 m<sup>2</sup> pour les locaux techniques
- L'aménagement des espaces extérieurs avec une aire de jeux d'eau de 130 m<sup>2</sup>, des espaces de détente et des zones de stationnement, accès et espaces verts.
- 3 M€ financés par les communes de Casteisarrasin et Moissac (1,5 millions d'euros chacune) et 1 M€ financés sur l'enveloppe départementale des 22 communes membres
- Mise en service à l'été 2022

**Perspectives 2020**

- Février 2020 : Validation de l'APS et du plan de financement
- Février /mars 2020 : Dépôt des demandes de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'Etat et de la Région (équipements sportifs et économie d'énergie)
- Mars 2020 : Dépôt du permis de construire
- Juillet 2020 : Lancement de la consultation des travaux
- Novembre 2020 : début des travaux
- Septembre 2020 : Lancement de l'étude sur le mode de gestion de l'équipement.

\*\*\*\*\*